



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 93909

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'examen de la proposition de loi du sénateur Paul Blanc, tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap. Dans le cadre de la discussion qui s'est tenue au Sénat, l'article 3 prévoit d'exonérer les MDPH du paiement de la taxe sur les salaires. La législation actuelle n'exonère pas les groupements d'intérêts publics de cette taxe. Dans le cas de la MDPH du Gers, la dépense annuelle au titre de la taxe sur les salaires représente l'équivalent de 2,5 emplois à temps plein d'agent de catégorie C. Le rétablissement de cet article permettrait aux MDPH d'assumer leur mission. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93909

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12637

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)